

mais ce privilège n'a-t-il été qu'un éclair qui s'éteint à peine paru ? ou bien faut-il dire que cette lumière une fois allumée par Dieu dans l'âme de Marie ne s'éteignit plus et qu'au lieu d'attendre l'usage habituel de sa raison jusqu'à l'âge ordinaire des autres enfants, elle eut encore cet autre *privilège* d'avoir toujours conscience de ses actes.

L'existence de ce nouveau *privilège* n'est pas admise par tous les auteurs qui s'occupent des gloires de la Sainte Vierge. La principale raison de ceux qui le lui refusent c'est que ce privilège est l'apanage du Christ. Celui-ci en effet, principe et chef de l'ordre surnaturel, n'a jamais connu le sommeil de sa raison. Aussi est-ce notre joie de penser que, dès le premier instant de son Incarnation, Jésus nous a connus chacun en son particulier, que dès lors il a pensé à nous, et que les grâces dont notre vie est pleine il les a dès lors demandées. C'est encore notre joie de penser que l'amitié du Christ pour nous n'a pas eu ses heures d'ignorance et d'oubli. Nous n'avons pas à nous plaindre d'avoir été connus trop tard, de n'avoir pas reçu de lui tout ce que son cœur peut donner, car à l'encontre des autres affections humaines, l'affection qu'il nous donne a occupé tous les instants de son existence.

Faut-il dire que ce privilège de la connaissance sans ombre ni déclin est tellement son privilège exclusif qu'il fût refusé à sa mère ? Certains auteurs ne le pensent pas. Le R. P. Hugon, que nous avons déjà cité, en donne quelques raisons que l'on peut méditer avec profit.

Il semble d'abord que l'abondance extraordinaire de la première grâce de la Sainte Vierge demande à ne pas rester stérile. Un instant fugitif ne suffit point à en développer toutes les énergies fécondes, et ce serait leur faire violence que d'en arrêter l'essor. On pourrait donc à bon droit s'étonner de voir Dieu retirer aussitôt ce privilège qu'il a accordé pour le premier instant. On peut donc avec justesse dire que ce premier don est, comme celui de la justification, *sans repentance*.

D'ailleurs, par le retrait de ce privilège, Marie ne déchoierait-elle pas dès l'origine, puisqu'elle est moins parfaite dans la suite qu'au premier instant ? On doit dire, il est vrai, que ce privilège est le privilège exclusif du Christ, parce qu'à lui il est